Rapport du CPS-260121

RECOMMANDATIONS AU SAC

Modification de la M.A. et du Ph. D. en études littéraires

R :06-CPS260121

Pier Jr Morin, appuyé de Sophie Drouin-Rousseau, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

R :07-CPS260121

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Philippe Volpé, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Doctorat en études littéraires. »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Doctorat en études littéraires. »

R :08-CPS260121

Jo-Annie Ouellette, appuyée de Manon LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission particulières du programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission particulières du programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

R :09-CPS260121

Alexandra Snider, appuyée de Sophie Drouin-Rousseau, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux autres exigences du programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences du programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

R :10-CPS260121

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Manon LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux autres exigences du programme de Doctorat en études littéraires. »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences du programme de Doctorat en études littéraires. »

R :11-CPS260121

Sophie Drouin-Rousseau, appuyée de Jo-Annie Ouellette, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique la modification proposée à la durée du programme de Doctorat en études littéraires. »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la modification proposée à la durée du programme de Doctorat en études littéraires. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

REGISTRARIAT
Le 8 juillet 2025
UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

Le 8 juillet 2025

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)
Université de Moncton

Objet : Modification de la M.A. et du Ph. D. en études littéraires; établissement des R.A.P. pour les programmes de cycles supérieurs en études littéraire et en sociolinguistique

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à **la modification de la M.A. (études littéraires) et du Ph. D. (études littéraires)** et à l'**établissement des R.A.P. des programmes de cycles supérieurs en études littéraires et en sociolinguistique**.

Comme vous le savez, les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires ont fait l'objet d'une évaluation externe en 2019-2020. Les modifications proposées par le secteur « Littérature » du Département d'études françaises tiennent compte des recommandations qui ont suivi l'exercice d'évaluation des programmes (Conseil des gouverneurs et Comité d'assurance de la qualité). Les modifications aux programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires concernent dans un premier temps l'intitulé des cours. La plupart des séminaires ont en effet été rebaptisés de manière à privilégier une approche par thème plutôt que par corpus. De plus, le cours LITT7500/LING7500 (*Processus de recherche*) deviendra obligatoire à la maîtrise en études littéraires, comme c'est le cas pour la maîtrise en sociolinguistique. Enfin, le secteur propose des modifications mineures aux cours de lectures dirigées (LITT).

Parallèlement, les secteurs « Linguistique » et « Littérature » ont élaboré les résultats d'apprentissage de programme (R.A.P.) pour les programmes de M.A. et Ph. D. en sociolinguistique et de M.A. et Ph. D. en études littéraires. Le secteur « Linguistique » a profité de l'occasion pour apporter une modification mineure au descriptif du cours LING8902 (*Thèse*).

La demande est accompagnée d'une lettre circonstanciée de la directrice sortante du Département d'études françaises, Karine Gauvin. Les modifications proposées ont été recommandées par le CÉS d'études françaises le 11 juin 2025 et par les membres du Conseil

de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 23 juin 2025. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications proposées à la M.A. et au Ph. D. en études littéraires soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les cours LITT7020, LITT7512, LITT7515, LITT7520, LITT7525, LITT7530, LITT7535, LITT7540, LITT7550 et LITT7555 soient créés. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications proposées aux cours LITT6901, LITT7010, LITT7330, LITT7420, LITT8902 et LING8902 soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les cours LITT6010, LITT7110, LITT7120, LITT7130, LITT7210, LITT7220, LITT7230, LITT7310 et LITT7320 soient abolis. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les résultats d'apprentissage des programmes de M.A. et Ph. D. en études littéraires et de M.A. et Ph. D. en sociolinguistique soient adoptés. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,

M. LeB

Matthieu LeBlanc

c. c. Jean-François Thibault, doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
Dominique Thomassin, responsable des suivis aux dossiers, FASS

p. j. Lettre de Karine Gauvin, directrice sortante, Département d'études françaises
Formulaires CPR
R.A.P.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Département d'études françaises

Le 16 juin 2025

M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Bonjour M. LeBlanc,

Dans le cadre de la révision continue de nos programmes d'études supérieures, je vous fais parvenir, au nom du Comité des études supérieures (CÉS) du Département d'études françaises, un résumé des modifications récemment apportées à nos programmes.

Le Secteur littéraire a procédé à la révision de la *Maîtrise ès arts (études littéraires)* et le *Doctorat en études littéraires*. Les programmes que nous vous présentons aujourd'hui tiennent compte de l'ensemble des recommandations faites par les diverses instances depuis leur évaluation initiale, soit ceux proposés par les évaluateurs externes (M. Amedegnato et Mme Hallion), par le Conseil des Gouverneurs, par le Comité des programmes et le Comité d'assurance de la qualité.

Dans un premier temps, la majorité des séminaires ont vu leur intitulé modifié afin de privilégier une approche par thème plutôt que par corpus. Ces ajustements, à visée essentiellement descriptive, permettent de préciser les orientations thématiques des séminaires sans en altérer de façon importante les objectifs ou les contenus.

D'autres changements ont aussi été opérés dans un souci de faciliter la diplomation. En effet, le séminaire *LING7500/LITT7500 Processus de recherche* sera désormais rendu obligatoire à la maîtrise. De fait, notre expérience au cours des dernières années nous a permis de constater que toutes les personnes inscrites au séminaire, peu importe le niveau, bénéficient de l'encadrement offert dans la réalisation de leur projet de thèse.

En outre, nous changerons le niveau du séminaire de lectures dirigées, afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants des deux cycles de les suivre, en cas de besoin. Nous avons également choisi d'en créer un second, afin de permettre plus de souplesse dans nos programmes en cas

d'inscriptions plus modestes dans les séminaires. Enfin, nous avons ajouté des « Résultats d'apprentissage généraux » (RAG) à tous les séminaires, ceux-ci étant absents auparavant.

Aucune modification majeure n'a été apportée aux structures ou aux exigences des programmes.

Le secteur linguistique du Département d'études françaises souhaiterait pour sa part apporter une modification mineure au CPR-5 concernant le descriptif de la thèse de doctorat, *« LING8902 Thèse ».* Nous proposons d'éliminer les deux derniers résultats d'apprentissage généraux (« f. rédiger un article scientifique et le soumettre à une revue scientifique; g. présenter des communications scientifiques lors de colloques »), ceux-ci ne faisant pas l'objet d'une évaluation formelle lors de la rédaction de la thèse.

Enfin, les deux secteurs, linguistique et littérature, ont préparé les « Résultats d'apprentissage de programmes » (RAP) pour les quatre programmes d'études supérieures du département. Nous espérons que ceux-ci répondront à vos attentes.

M. LeBlanc, je vous prie de noter que toutes les autres recommandations, par le Conseil des Gouverneurs, par le Comité des programmes et le Comité d'assurance de la qualité, ont été étudiées et mises en œuvre. L'ensemble de ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par les membres du CÉS lors de sa réunion tenue le 11 juin dernier.

En souhaitant que le tout soit conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Karine Gauvin
Directrice du Département d'études françaises
Faculté des arts et des sciences sociales

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Moncton, le 5 janvier 2026

Monsieur Matthieu LeBlanc
Vice-Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Réponses du DEF à la suite des commentaires émis par le Comité consultatif en enseignement et en recherches autochtones

Monsieur le Vice-Doyen,

Le Département d'études françaises a pris connaissance des commentaires émis par le Comité consultatif en enseignement et en recherches autochtones sur le séminaire de 2e et 3e cycle LITT7535 Regards sur la litt autochtone. Nous avons décidé de remplacer la mention du Québec par « l'est du Canada (principalement le Québec et le Nouveau-Brunswick » et de remplacer le mot « introduction » dans la description. Nous avons également précisé dans le formulaire que le corpus sera constitué d'œuvres écrites en langues autochtones et en français par des auteurs et autrices autochtones.

En ce qui a trait aux autres commentaires, voici une réponse détaillée qui touche chaque élément soulevé et justifie les formulations et les choix de description du séminaire.

En ce qui a trait au titre, nous préférons le laisser tel quel. Le titre étant limité en caractères, c'est la raison pour laquelle les mots « Québec », « Nouveau-Brunswick » ou encore « est du Canada » n'ont pas été ajoutés. La spécification du corpus est, de ce fait, donnée dans la description du cours. Il faut comprendre que le corpus de littérature autochtone au Québec et au Nouveau-Brunswick est déjà considérable sans y ajouter celui des Métis de l'Ouest.

Le Département d'études françaises n'est pas d'accord en ce qui a trait au commentaire indiquant qu'il est colonial de limiter le corpus au Québec et au Nouveau-Brunswick. Une réalité académique demeure : celle de pouvoir maîtriser et enseigner un corpus donné. On ne peut, en un seul séminaire de 10 semaines, couvrir tous les corpus autochtones publiés par tous les auteurs et autrices autochtones en Amérique.

De plus, le mot « cultures » est présent dans la description parce que la littérature fait partie de la culture; c'est une expression culturelle. Il faut donc fournir un minimum d'information sur le contexte culturel associé à un auteur ou à une autrice et une œuvre donnée, afin que les personnes étudiantes puissent saisir plus que le sens premier des œuvres étudiées.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 858-4000
Télécopieur : (506) 858-4544

courriel : info@umoncton.ca
www.umoncton.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Enfin, la périodisation indiquée dans la description correspond à la renaissance ou la prise de parole autochtone contemporaine en littérature, à la fin des années soixante, qui correspond également à la réaction au livre blanc proposé par Jean Chrétien à l'époque.

Dans l'espoir que cette réponse soit bien complète, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Doyen, mes plus cordiales salutations.

Dominique Thomassin
Directrice du Département d'études françaises

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 858-4000
Télécopieur : (506) 858-4544

courriel : info@umoncton.ca
www.umoncton.ca

Projet de modification
Études françaises

Table des matières

1. **Lettre de couverture**

2. **Projet - Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires**
 - 2.1. CPR-1 (2)
 - 2.2. CPR-2 (2)
 - 2.3. CPR-4 (10)
 - 2.4. CPR-5 (5)
 - 2.5. CPR-6 (9)
 - 2.6. CPR-7 (2)
 - 2.7. CPR-10 (2)
 - 2.8. CPR-11 - Feuille de route (2)
 - 2.9. Résultats d'apprentissage de programme (2)

3. **Projet - Maîtrise ès arts (sociolinguistique) et Doctorat en sociolinguistique**
 - 3.1. CPR-5 (1)
 - 3.2. Résultats d'apprentissage de programme (2)

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

1.1 Établissement(s) présentant le projet.
Université de Moncton

1.2 Faculté(s).
Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 UARD(s) / CÉS, s'il y a lieu.
Département d'études françaises

1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
Département d'études françaises

1.4.1 Lieux où est offert le programme.
Campus de Moncton

1.5 Nom du programme (ancien et proposé, s'il y a lieu).
M.A. (études littéraires)

1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, s'il y a lieu), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (à remplir par le VRAEAP).
Cliquez ici pour saisir le texte.

1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1er cycle, diplôme de 1er cycle, baccalauréat; certificat de 2e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
Maîtrise

1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, s'il y a lieu).
M.A. (études littéraires)

1.9 Calendrier

1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
Automne 2026

1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (à remplir par le VRAEAP). Cliquez ici pour saisir le texte.

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, s'il y a lieu.

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, s'il y a lieu (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études). 2033

1.9.4 S'il y a lieu, tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPM, effectuera la transition au programme proposé.

Cliquez ici pour saisir le texte.

1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (à remplir par le VRAEAP).
(1) Sénat Choisissez une date

2. Description de la modification de programme proposée

2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).

L'offre des séminaires est modifiée.

2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

Ces modifications donnent suite à une évaluation externe dans laquelle il a été recommandé de modifier les intitulés et les descriptions de cours pour qu'ils reflètent les champs de recherche des membres du corps professoral. Ces modifications permettront de mieux atteindre les objectifs institutionnels, de mieux orienter le programme, de suivre l'évolution de la discipline et de répondre aux besoins de la clientèle).

2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, s'il y a lieu.

Cliquez ici pour saisir le texte.

2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées[1]. Annexez la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, s'il y a lieu.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexez une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

Nous n'estimons pas nécessaire de solliciter un avis externe sur les modifications apportées à ce programme, dans la mesure où celles-ci relèvent principalement d'un ajustement des intitulés de séminaires. Les contenus pédagogiques demeurent sensiblement les mêmes ; les nouvelles formulations visent essentiellement à refléter plus précisément les thématiques abordées, sans modification substantielle des objectifs, des compétences visées ou de l'approche méthodologique.

2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, s'il y a lieu).

Le programme est d'une durée de deux années (minimum).

Annexez **la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée** (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, annexez la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

[1] Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d'évaluation externe sous la *Politique d'évaluation des programmes*.

3. Résultats d'apprentissage

3.1 Complétez et annexez le **Tableau – Résultats d'apprentissage (1er cycle), (2e cycle) ou (3e cycle)** en précisant les résultats d'apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

3.2 Décrivez les **stratégies d'apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (synthèse en 100 mots ou moins).

Les résultats d'apprentissages seront atteints par le biais de différentes stratégies d'apprentissage dont des cours en format de séminaire qui misent sur les exposés interactifs, les lectures et les analyses de textes, les dissertations, les comptes rendus, les travaux pratiques et les projets de recherche (sur un semestre). Les stratégies peuvent inclure des composantes méthodologiques comme le travail en archives, l'analyse critique de corpus, la mobilisation de cadres théoriques ou l'approche comparatiste.

3.3 S'il y a lieu, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d'**agrément**.

Cliquez ici pour saisir le texte.

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, s'il y a lieu.

Les modifications proposées n'ont pas de répercussions sur les ressources humaines.

5. Incidences sur les ressources

5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

Nous souhaitons voir une augmentation des inscriptions au programme, mais il nous est impossible d'anticiper à l'heure actuelle une augmentation ou une diminution des inscriptions à la suite de la modification du programme. Nous misons sur la cohérence, la solidité et la reconnaissance pour maintenir, voire accroître, l'intérêt qu'il suscite.

5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

Les six professeur.e.s de littérature du Département d'études françaises seront en mesure d'assurer l'offre des séminaires et l'encadrement des personnes inscrites au programme. Le nombre de crédits offerts reste le même.

5.3 Complétez et annexez le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées s'il y a lieu. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Les modifications proposées n'entrainent pas de répercussions sur les autres programmes actuellement offerts par l'Université de Moncton.

6. Autres renseignements

6.1 S'il y a lieu, fournissez ou annexez tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, s'il y a lieu, seraient utiles.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le **mode de prestation** d'un programme est modifié pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :

- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
- le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés
- les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
- l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

Cliquez ici pour saisir le texte.

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexez des **lettres avec signature** des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. Annexez une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

Cliquez ici pour saisir le texte.

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus**, s'il y a lieu, **chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

☐ Liste complète des annexes au projet de programme.

- ☐ 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- ☐ 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- ☐ 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- ☐ 2.5 (*pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline*) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- ☐ 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1er cycle), (2e cycle) ou (3e cycle).
- ☐ 5.3 **Tableau – Budget** (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- ☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- ☐ 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- ☐ 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- ☐ 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

1.1 Établissement(s) présentant le projet.
Université de Moncton

1.2 Faculté(s).
Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 UARD(s) / CÉS, s'il y a lieu.
Département d'études françaises

1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
Département d'études françaises

1.4.1 Lieux où est offert le programme.
Campus de Moncton

1.5 Nom du programme (ancien et proposé, s'il y a lieu).
Doctorat en études littéraires

1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, s'il y a lieu), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (à remplir par le VRAEAP).
Cliquez ici pour saisir le texte.

1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1er cycle, diplôme de 1er cycle, baccalauréat; certificat de 2e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
Doctorat

1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, s'il y a lieu).
Ph. D.

1.9 Calendrier

1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
Automne 2026

1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (à remplir par le VRAEAP). Cliquez ici pour saisir le texte.

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, s'il y a lieu.

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, s'il y a lieu (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études). 2033

1.9.4 S'il y a lieu, tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPM, effectuera la transition au programme proposé.

Cliquez ici pour saisir le texte.

1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (à remplir par le VRAEAP).
(1) Sénat Choisissez une date

2. Description de la modification de programme proposée

2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).

L'offre des séminaires est modifiée.

2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

Ces modifications donnent suite à une évaluation externe dans laquelle il a été recommandé de modifier les intitulés et les descriptions de cours pour qu'ils reflètent les champs de recherche des membres du corpus professoral. Ces modifications permettront de mieux atteindre les objectifs institutionnels, de mieux orienter le programme, de suivre l'évolution de la discipline et de répondre aux besoins de la clientèle.

2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, s'il y a lieu.

Cliquez ici pour saisir le texte.

2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées[1]. Annexez la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, s'il y a lieu.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexez une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

Nous n'estimons pas nécessaire de solliciter un avis externe sur les modifications apportées à ce programme, dans la mesure où celles-ci relèvent principalement d'un ajustement des intitulés de séminaires. Les contenus pédagogiques demeurent sensiblement les mêmes ; les nouvelles formulations visent essentiellement à refléter plus précisément les thématiques abordées, sans modification substantielle des objectifs, des compétences visées ou de l'approche méthodologique.

2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, s'il y a lieu).

Le programme est d'une durée de deux années (minimum).

Annexez **la feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée** (avec les changements en gras).

Annexez également la **dernière version** du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, annexez la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

[1] Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d'évaluation externe sous la *Politique d'évaluation des programmes*.

3. Résultats d'apprentissage

3.1 Complétez et annexez le **Tableau – Résultats d'apprentissage (1er cycle), (2e cycle) ou (3e cycle)** en précisant les résultats d'apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

3.2 Décrivez les **stratégies d'apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (synthèse en 100 mots ou moins).

Les résultats d'apprentissages seront atteints par le biais de différentes stratégies d'apprentissage dont des cours en format de séminaire qui misent sur les exposés interactifs, les lectures et les analyses de textes, les dissertations, les comptes rendus, les travaux pratiques et les projets de recherche (sur un semestre). Les stratégies peuvent inclure des composantes méthodologiques comme le travail en archives, l'analyse critique de corpus, la mobilisation de cadres théoriques ou l'approche comparatiste.

3.3 S'il y a lieu, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d'**agrément**.

Cliquez ici pour saisir le texte.

4. Ressources humaines

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, s'il y a lieu.

Les modifications proposées n'ont pas de répercussions sur les ressources humaines.

5. Incidences sur les ressources

5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

Nous souhaitons voir une augmentation des inscriptions au programme, mais il nous est impossible d'anticiper à l'heure actuelle une augmentation ou une diminution des inscriptions à la suite de la modification du programme. Nous misons sur la cohérence, la solidité et la reconnaissance pour maintenir, voire accroître, l'intérêt qu'il suscite.

5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

Les six professeur.e.s de littérature du Département d'études françaises seront en mesure d'assurer l'offre des séminaires et l'encadrement des personnes inscrites au programme. Le nombre de crédits offerts reste le même.

5.3 Complétez et annexez le **Tableau – Budget** afin de présenter un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées s'il y a lieu. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur **les autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Les modifications proposées n'entrainent pas de répercussions sur les autres programmes actuellement offerts par l'Université de Moncton.

6. Autres renseignements

6.1 S'il y a lieu, fournissez ou annexez tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, s'il y a lieu, seraient utiles.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance)

Dans le cas où le **mode de prestation** d'un programme est modifié pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :

- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
- le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés
- les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
- l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

Cliquez ici pour saisir le texte.

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés)

8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexez des **lettres avec signature** des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les **changements aux ententes** entre établissements. Annexez une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

Cliquez ici pour saisir le texte.

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus**, s'il y a lieu, **chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- ☐ Liste complète des annexes au projet de programme.
- ☐ 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées.
- ☐ 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (**avec les changements en gras**).
- ☐ 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle.
- ☐ 2.5 (*pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline*) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage.
- ☐ 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1er cycle), (2e cycle) ou (3e cycle).
- ☐ 5.3 **Tableau – Budget** (avec les inscriptions).

Pour tout programme relié à la santé :

- ☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- ☐ 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- ☐ 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- ☐ 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : __**FASS**_____ **le** _**août 2025**_____

Département : __**Études françaises**_____

Nom du programme : __**Maîtrise ès arts (études littéraires)**_____

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		**Proposition de modification**	
TABLEAU DES COURS	**42 CR.**	**TABLEAU DES COURS**	**42 CR.**
Obligatoire	30 CR.	Obligatoire	**33** CR.
LITT6901 Thèse	30	LITT6901 Thèse	30
		LITT7500 Processus de recherche	**3**
Cours à option	12 CR.	Cours à option	**9** CR.
Quatre séminaires choisis parmi les suivants :		**Choisir trois séminaires** parmi les suivants :	
Littérature française			
LITT7110 Littérature française I	3		
LITT7120 Littérature française II	3		
LITT7130 Littérature française III	3		
Littérature québécoise			
LITT7210 Littérature québécoise I	3		
LITT7220 Littérature québécoise II	3		
LITT7230 Littérature québécoise III	3		
Littérature acadienne			
LITT7310 Littérature acadienne I	3		
LITT7320 Littérature acadienne II	3		
LITT7330 Institution littéraire	3	LITT7330 Institution littéraire	3
Théories et méthodes			
LITT7420 Théorie littéraire	3	LITT7420 Théorie littéraire	3
		LITT7512 Littérature et espace	**3**
		LITT7515 Poétique du cycle litt.	**3**
		LITT7520 Roman québécois (1895-1962)	**3**
		LITT7525 Rapports Texte/Image	**3**
		LITT7530 Le roman historique	**3**
		LITT7535 Regards sur la litt autochtone	**3**
		LITT7540 Littératures voyageuses	**3**
		LITT7550 Roman acadien non canonique	**3**
		LITT7555 Fiction et théories du pouvoir	**3**

Autres	**Autres :**
LITT6010 Lectures dirigées 3	**LITT7010 Lectures dirigées I 3** **LITT7020 Lectures dirigées II 3**
GLOBAL ***42 CR.***	**GLOBAL** ***42 CR.***

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : __FASS_____ **le** _août 2025_____

Département : __Études françaises_____

Nom du programme : __Doctorat en études littéraires_____

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		**Proposition de modification**	
TABLEAU DES COURS	**108 CR.**	**TABLEAU DES COURS**	**108 CR.**
Obligatoires	96 CR.	Obligatoires	96 CR.
LITT8901 Examen prédoctoral	6	LITT8901 Examen prédoctoral	6
LITT8902 Thèse de doctorat	90	LITT8902 Thèse de doctorat	90
Cours à option	12 CR.	Cours à option	12 CR.
Quatre séminaires choisis parmi les suivants :		**Choisir trois séminaires** parmi les suivants :	
Littérature française			
LITT7110 Littérature française I	3		
LITT7120 Littérature française II	3		
LITT7130 Littérature française III	3		
Littérature québécoise			
LITT7210 Littérature québécoise I	3		
LITT7220 Littérature québécoise II	3		
LITT7230 Littérature québécoise III	3		
Littérature acadienne			
LITT7310 Littérature acadienne I	3		
LITT7320 Littérature acadienne II	3		
LITT7330 Institution littéraire	3	LITT7330 Institution littéraire	3
Théories et méthodes			
LITT7420 Théorie littéraire	3	LITT7420 Théorie littéraire	3
		LITT7500 Processus de recherche	**3**
		LITT7512 Littérature et espace	**3**
		LITT7515 Poétique du cycle litt.	**3**
		LITT7520 Roman québécois (1895-1962)	**3**
		LITT7525 Rapports Texte/Image	**3**
		LITT7530 Le roman historique	**3**
		LITT7535 Regards sur la litt autochtone	**3**
		LITT7540 Littératures voyageuses	**3**
		LITT7550 Roman acadien non canonique	**3**
		LITT7555 Fiction et théories du pouvoir	**3**
Autres		Autres :	
LITT7010 Lectures dirigées	3	LITT7010 Lectures dirigées **I**	3
		LITT7020 Lectures dirigées II	**3**
GLOBAL	***108 CR.***	**GLOBAL**	***108 CR.***

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

☐ Proposition d'un nouveau programme
√ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme Maîtrise ès arts (études littéraires)

1.2 Unité responsable Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 Diplôme accordé M.A. (études littéraires

1.4 Durée du programme Deux années (minimum)

1.5 Lieux où est offert le programme Moncton

1.6 Date d'entrée en vigueur **Juillet 2026**

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme permet à l'étudiante et à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de poursuivre des recherches en études littéraires. La formule des séminaires et des travaux de recherche favorise la confrontation des idées et la maîtrise des instruments de recherche. Ce programme prépare également aux études de doctorat en études littéraires.

2.2 Conditions d'admission

Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1).

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Pour être admis au programme de maîtrise, la candidate ou le candidat doit généralement posséder le baccalauréat ès arts en études littéraires. Si la candidate ou le candidat ne répond pas à ces exigences, le département peut lui imposer **une propédeutique.**

L'étudiante ou l'étudiant qui aspire à la maîtrise ès arts devra faire accepter son projet de recherche par une professeure ou un professeur du département qui assumera la responsabilité de diriger sa thèse.

2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Scolarité
Suivre au moins trois séminaires dans la discipline**, incluant le LITT7500**. Le quatrième séminaire peut être suivi en sociolinguistique ou dans une discipline connexe. Dans le cas d'une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures **du programme**.

2.4 Profil du programme

TABLEAU DES COURS		**42 CR.**
Obligatoires		**33** CR.
LING6901	Thèse	30
LITT7500	**Processus de recherche**	**3**
Cours à option		**9** CR.
Choisir trois séminaires parmi les suivants :		
LITT7330 Institution littéraire		3
LITT7420 Théorie littéraire		3
LITT7512 Littérature et espace		**3**
LITT7515 Poétique du cycle litt.		**3**
LITT7520 Roman québécois (1895-1962)		**3**
LITT7525 Rapports Texte/Image		**3**
LITT7530 Le roman historique		**3**
LITT7535 Regards sur la litt autochtone		**3**
LITT7540 Littératures voyageuses		**3**
LITT7550 Roman acadien non canonique		**3**
LITT7555 Fiction et théories du pouvoir		**3**
Autres :		
LITT7010 Lectures dirigées I		**3**
LITT7020 Lectures dirigées II		**3**
GLOBAL		42 CR.

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

☐ Proposition d'un nouveau programme
√ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme Doctorat en études littéraires

1.2 Unité responsable Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 Diplôme accordé Ph. D.

1.4 Durée du programme Minimum de **6** sessions à temps complet. Thèse : 7 ans après la première inscription au programme

1.5 Lieux où est offert le programme Moncton

1.6 Date d'entrée en vigueur **Juillet 2026**

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Permettre à **la personne étudiante** d'acquérir les éléments essentiels à la production d'une thèse qui contribuera à l'avancement des connaissances dans un champ d'études déterminé et l'inciter à fonctionner de façon de plus en plus autonome dans le domaine de la recherche en études littéraires.

2.2 Conditions d'admission

Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de troisième cycle (Règlement universitaire 22.2).

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

SCOLARITÉ
Suivre au moins trois séminaires dans la discipline. **Le quatrième séminaire peut être suivi en sociolinguistique ou dans une discipline connexe.** Dans le cas d'une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures du **programme.**

On peut suivre au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables.

Sauf indication contraire, les séminaires offerts par le Département d'études françaises s'adressent à la fois aux **personnes étudiantes** des deuxième et troisième cycles.

EXAMEN PRÉDOCTORAL
Une fois sa scolarité terminée et avant d'entreprendre la rédaction de sa thèse, **la personne étudiante** se présente à l'examen prédoctoral.

THÈSE
Une thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale qui apporte une contribution véritable à l'avancement des connaissances dans un domaine précis (voir les

règlements de la FESR sur les thèses). Le volume normal d'une thèse de doctorat est de quelque **300 pages.**

Normalement, le candidat ou la candidate fait approuver le choix de son directeur ou de sa directrice et, le cas échéant, de son codirecteur ou de sa codirectrice de thèse avant la fin de la deuxième session, et le choix de son sujet de thèse avant la fin de la troisième session. **La personne étudiante** remplit le formulaire prévu à cet effet et le soumet au Comité des études supérieures par l'intermédiaire de son directeur ou de sa directrice de thèse.

À la fin de chaque année scolaire, et ce jusqu'à la soutenance, le candidat ou la candidate remet à son directeur ou à sa directrice de thèse et au Comité des études supérieures un rapport sur l'avancement de ses recherches.

SOUTENANCE
Lorsque la thèse est terminée, **la personne étudiante** la dépose officiellement, selon les procédures fixées par la Faculté des études supérieures et de la recherche; celle-ci se charge d'organiser l'évaluation de la thèse.

RÉSIDENCE ET LIMITE DE TEMPS
Le candidat ou la candidate au doctorat doit être inscrit à temps complet durant au moins six sessions. La thèse doit être soumise dans les sept années suivant la première inscription au programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS

Les personnes détenant un diplôme jugé équivalent soumettront leur dossier au Comité des études supérieures du Département, lequel fixera les compléments de formation nécessaires avant l'inscription au troisième cycle. Pour les personnes qui détiennent une Maîtrise dans une autre discipline, une propédeutique sera exigée.

Outre la connaissance du français, les candidats et candidates au doctorat devront posséder une compétence de lecteur en anglais ou dans toute autre langue nécessaire à leur recherche.

2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

2.4 Profil du programme

TABLEAU DES COURS		**108 CR.**
Obligatoires		96 CR.
LITT8901	Examen prédoctoral	6 CR.
LITT8902	Thèse de doctorat	90 CR.
Cours à option		12 CR.

Choisir quatre séminaires parmi les suivants :

LITT7500 Processus de recherche	3 CR.
LITT7330 Institution littéraire	3 CR.
LITT7420 Théorie littéraire	3 CR.
LITT7512 Littérature et espace	**3 CR.**
LITT7515 Poétique du cycle litt.	**3 CR.**
LITT7520 Roman québécois (1895-1962)	**3 CR.**
LITT7525 Rapports Texte/Image	**3 CR.**
LITT7530 Le roman historique	**3 CR.**
LITT7535 Regards sur la litt autochtone	**3 CR.**

LITT7540 Littératures voyageuses **3 CR.**
LITT7550 Roman acadien non canonique **3 CR.**
LITT7555 Fiction et théories du pouvoir **3 CR.**

Autres :
LITT7010 Lectures dirigées I **3 CR.**
LITT7020 Lectures dirigées II **3 CR.**